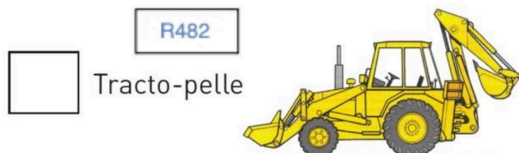
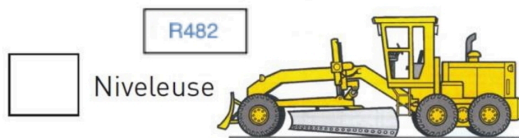
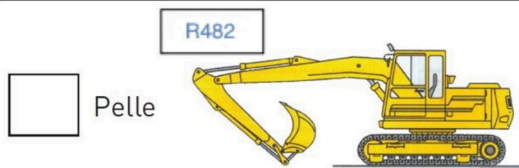


VÉRIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES DES ENGINS DE TP (VRS - VGP)



Date	6 janv. 2026
N° de client	64
N° de rapport	TP24-712
N° interne de contrôle	20
Prochaine vérification	6 juil. 2026



☐

Autres :

- ☐
Vérification de mise en service (Article R4323-22)
- ☒
Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)
- ☐
Vérification de remise en service (Article R4323-28)

Selon les articles R.4323-22 à R.4323-28 du code du travail et arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils de levage.

DOCUMENT OBLIGATOIRE REMPLI ET FOURNI

Certificat de conformité + épreuve de mise en service	Oui
Manuel d'utilisation (Article R4323-1)	Oui
Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)	Oui
Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)	Oui
Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)	Oui

RESPONSABLE DE L'APPAREIL

Nom	Alexandre CANDAELE	Société	PONTIGNAC	Signature	
-----	--------------------	---------	-----------	-----------	--

IDENTIFICATION DE L'APPAREIL

Marque : MANITOU	MARQUE VÉHICULE
Modèle : BT425	
N° de Série : 235249	TYPE
CATÉGORIE : F : Chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à flèche télescopique	
ACCESSOIRE(S) : Fourches Long 1200mm	N° Immatriculation
CHARGE MAXI DE LEVAGE : 2500.0 Kg	
ANNÉE DE FABRICATION : 2008	Kilométrage
Marquage CE : Oui	
COMPTEUR HORAMÈTRE : 2127	N° du Parc
LEVAGE : Oui	Néant

OBSERVATIONS

Si le(s) défaut(s) sont susceptibles d'engendrer un danger, il est conseillé au contrôleur de le notifier au propriétaire de l'appareil par courrier recommandé

N°	Observation(s) :
	EMA VGP Service Client Adresse : 7, rue de Boullancourt Code Postale : 80500 Gratibus Tél. : +33 (0)6 21 95 25 17 E-mail : elie.mazy@gmail.com Site Web : https://www.ema-vgp.fr Siret : 95269222600014 - APE : 7732Z

L'appareil peut-être utilisé par l'opérateur :

Une contre-visite sera obligatoire :

Oui

Non

LE CONTRÔLEUR

Nom : MAZY ELIE	Société : EMA V.G.P
-----------------	---------------------

Rappel : le chef d'établissement de l'appareil doit consigner le résultat des vérifications réglementaires, sur le registre de sécurité prévu à l'article L.4711-5 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu aux articles R.4323-19.

Conforme à la réglementation en vigueur.

CONTRÔLEUR		CHARIOT TELESCOPIQUE (INITIAL)															
EMA V.G.P		N° d'agrément VGP : 8042307OX								Rapport N° : TP24-712							
MAZY ELIE		Date : 6 janv. 2026				Prochaine contrôle : 6 juil. 2026				Client : PONTIGNAC							
		Marque MANITOU				Modèle BT425				N° de Série 235249							
		Marquage CE : Oui				L'appareil peut être utilisé : Oui				Une contre visite sera obligatoire : Non							
CONDITIONS PRÉALABLES A LA VÉRIFICATION						TYPE DE VÉRIFICATION											
État de propreté de l'appareil satisfaisant				Oui		Vérification de mise en service (Article R4323-22)											
Charge(s) d'essai mise(s) à disposition (ou PESON)				Oui		Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)				✓							
Mise à disposition du personnel pour la conduite de l'appareil				Oui		Vérification de remise en service (Article R4323-28)											
Zone sécurisée pour les essais				Oui													
EXAMEN DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DE L'APPAREIL																	
B = Bon état D = Défaut V = Visuel F = Fonctionnel NEO = Non équipé d'origine N° = n° d'observation à reporter sur la couverture																	
Les points en noirs sont des défauts qui doivent être remédiés et peuvent entraîner une immobilisation de l'appareil. (✖: Défauts GRAVES qui sont la cause de nombreux accidents.)																	
Documents règlementaires à présenter				B	D	NEO	V/F	N°	Performances de l'engin				B	D	NEO	V/F	N°
Certificat de conformité + épreuve de mise en service				✓	□	□	V/F		Hauteur de levage (max) avec stabilisateurs : 0 m								
Manuel d'utilisation (Article R4323-1)				✓	□	□	V/F		Hauteur de levage (max) sans stabilisateurs : 3.90 m								
Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)				✓	□	□	V/F		Capacité de levage (max) : 2500 Kg								
Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)				✓	□	□	V/F		Capacité à hauteur maxi : 1500 Kg								
Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)				✓	□	□	V/F		Capacité à la portée maxi : 2.70 Kg								
Poste de conduite				B	D	NEO	V/F	N°	Cycles de travail				B	D	NEO	V/F	N°
Accès				✓	□	□	V/F		Levage : 6.3 s								
Structure conforme aux normes européennes (présence, état,...) ROPS (ISO 3471) / FOPS (ISO 3449)				✓	□	□	V/F		Télescopage, sortie du bras : 8.48 s								
Vitrages de sécurité				✓	□	□	V/F		Télescopage, rentrée du bras : 4.04 s								
Sièges (état, réglages, fixations,...)				✓	□	□	V/F		Cavage (ISO3813) : 4.2 s								
Ceinture de sécurité				✓	□	□	V/F		Direction				B	D	NEO	V/F	N°
Essui-glaces				✓	□	□	V/F		Contrôle du circuit et du raccordement hydraulique				✓	□	□	V/F	
Niveau lave-glaces				✓	□	□	V/F		Ponts avant/arrières				✓	□	□	V/F	
Rétroviseur				✓	□	□	V/F		Modes 2 roues motrices				✓	□	□	V/F	
Issue de secours				✓	□	□	V/F		Mode 4 roues motrices				✓	□	□	V/F	
Aération				✓	□	□	V/F		Mode crabre				□	□	✓	V/F	
Chauffage				✓	□	□	V/F		Rayon de braquage interne/externe				✓	□	□	V/F	
Grille de protection de toit				✓	□	□	V/F		Observation(s)				B	D	NEO	V/F	N°
Klaxon				✓	□	□	V/F										
Alarme de recul				✓	□	□	V/F		Transmission, commande				B	D	NEO	V/F	N°
Alimentation 12V interne/externe				✓	□	□	V/F		Raccordement hydrauliques				✓	□	□	V/F	
Fonctionnement et repérage des commandes				✓	□	□	V/F		Ponts-différentiels-cardans				✓	□	□	V/F	
Contrôle voyant alarme (pression huile moteur, température de transmission, filtre hydraulique,...)				✓	□	□	V/F		Transmission hydrostatique (pompe à débit, moteur hydraulique)				✓	□	□	V/F	
Caméra, écran de travail				□	□	✓	V/F		Système de filtrage				✓	□	□	V/F	
Contacteur à clé				✓	□	□	V/F		Vitesse de translation (moteurs et réducteurs)				✓	□	□	V/F	
Eclairage				✓	□	□	V/F		Pédale approche lente et frein combinée				✓	□	□	V/F	
Pneumatiques				✓	□	□	V/F		Pédale électronique d'avancement				□	□	✓	V/F	
Groupe de puissance				B	D	NEO	V/F	N°	Adaptation vitesse/régime moteur				✓	□	□	V/F	
Niveaux (huile moteur et liquide de refroidissement)				✓	□	□	V/F		Chassis				B	D	NEO	V/F	N°
Protection des parties tournantes				✓	□	□	V/F		Fixe				✓	□	□	V/F	
Radiateurs (état général, fuite)				✓	□	□	V/F		Rotatif 360 ° (avec tourelle)				□	□	✓	V/F	
Pompes (fuites, raccordement)				✓	□	□	V/F		Etat général				✓	□	□	V/F	
Distributeurs				✓	□	□	V/F		Embase (soudure, couronne d'orientation)				□	□	✓	V/F	
Joint tournant				✓	□	□	V/F		Signalisation des zones dangereuses				✓	□	□	V/F	
Réservoirs (niveaux, déformations, fuites, état des bouchons, ...)				✓	□	□	V/F		Arrêt d'urgence				✓	□	□	V/F	
Sortie d'échappement (protégé ou inaccessible)				✓	□	□	V/F		Dispositif d'annulation de pression résiduelle dans le circuit hydraulique				✓	□	□	V/F	
Batteries				✓	□	□	V/F		Frein de tourelle				□	□	✓	V/F	
Coupe-batteries				✓	□	□	V/F		Fonctionnement des systèmes de freinage				✓	□	□	V/F	
Capotages (fixations, fermetures, dispositif de calage,...)				✓	□	□	V/F		Dispositif de blocage de la tourelle				□	□	✓	V/F	
Isolation phonique des capots moteurs				✓	□	□	V/F		Mécanosoudures et boulonnerie (fissures, oxydation,...)				✓	□	□	V/F	
Accessibilité aux composants moteurs				✓	□	□	V/F		Fixation contrepoids				✓	□	□	V/F	
Observation(s)				B	D	NEO	V/F	N° <td colspan="4">Stabilisateurs (patins, vérins, fixations, clapets,...)</td> <td>□</td> <td>□</td> <td>✓</td> <td>V/F</td> <td></td>	Stabilisateurs (patins, vérins, fixations, clapets,...)				□	□	✓	V/F	
									Autre(s) dispositif(s)				□	□	✓	V/F	

CONTRÔLEUR

EMA V.G.P
MAZY ELIE

N° d'agrément VGP : 8042307OX

Date : 6 janv. 2026

Prochaine contrôle : 6 juil. 2026

Client : PONTIGNAC

Marque

MANITOU

Modèle

BT425

N° de Série

235249

Marquage CE : Oui

L'appareil peut être utilisé : Oui

Une contre visite sera obligatoire : Non

EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION DE L'APPAREIL

B = Bon état D = Défaut V = Visuel F = Fonctionnel NEO = Non équipé d'origine N° = n° d'observation à reporter sur la couverture

Les points en noirs sont des défauts qui doivent être remédiés et peuvent entraîner une immobilisation de l'appareil. (✖: Défauts GRAVES qui sont la cause de nombreux accidents.)

Sécurité	B	D	NEO	V/F	N°	Contrôle de la stabilité en cas de surcharge	B	D	NEO	V/F	N°
Sécurité de démarrage	✓			V/F		Avertisseur lumineux avec LEDs	✓			V/F	
Dispositif "homme mort"	✓			V/F		Avertisseur sonore	✓			V/F	
Contacteur siège			✓	V/F		Blocage automatique des mouvements sortie/descente du télescope	✓			V/F	
Interdiction mouvement (relevage des stabilisateurs)	✓			V/F		Blocage automatique des stabilisateurs			✓	V/F	
Commande de direction	✓			V/F		Blocage automatique de l'essieu arrière	✓			V/F	
Direction de secours	✓			V/F		Dispositifs réglementaires	B	D	NEO	V/F	N°
Frein de service	✓			V/F		Abaque(s) de charge , CMU = 2500 Kg	✓			V/F	
Frein de parc	✓			V/F		Extincteurs			✓	V/F	
Frein de secours	✓			V/F		Indicateurs de dévers	✓			V/F	
Verrouillage d'oscillation essieu arrière	✓			V/F		Abaque de charge sur pneus ✖	✓			V/F	
Stabilisateurs (zone d'appui, largeur, ...)			✓	V/F		Abaque de charge sur pneus avec correcteur de dévers ✖	✓			V/F	
Cales de stationnements des stabilisateurs			✓	V/F		Abaque de charge sur stabilisateurs ✖			✓	V/F	
Controle de la ligne hydraulique/électrique du télescope	✓			V/F		Environnement sonore (décret 2006-892 "Prévention du risque lié au bruit")	B	D	NEO	V/F	N°
Indicateur d'angle sur télescope	✓			V/F		Niveau sonore externe (Pression acoustique au poste de conduite)	✓			V/F	
Contrôleur d'état de charge	B	D	NEO	V/F	N°	Valeur mesurée au décibel mètre : 80 dB					
Lecture à l'écran : Portée horizontale	✓			V/F		Niveau de sonore interne (Emissions sonores à l'environnement)	✓			V/F	
Lecture à l'écran : Charge levée	✓			V/F		Valeur mesurée au décibel mètre: 104 dB					
Lecture à l'écran : Longueur de flèche de sortie	✓			V/F		Mesures sécuritaires adaptées					Oui
Lecture à l'écran : Capacité maximale	✓			V/F							

ACCESSOIRES

B = Bon état D = Défaut V = Visuel F = Fonctionnel NEO = Non équipé d'origine N° = n° d'observation à reporter sur la couverture

Les points en noirs sont des défauts qui doivent être remédiés et peuvent entraîner une immobilisation de l'appareil. (✖: Défauts GRAVES qui sont la cause de nombreux accidents.)

Godet (R 4324-28)	B	D	NEO	V/F	N°	Bras de foration (R 4324-2 à 3)	B	D	NEO	V/F	N°
Etat général du godet avant et/ou arrière			✓	V/F		Protection du conducteur et des autres travailleurs			✓	V/F	
Fonctionnement des clapets de sécurité			✓	V/F		Tourelle (R 4324-2 à 3, 16 à 20, 28, 40 et 41)	B	D	NEO	V/F	N°
Présence de linguets de sécurité sur les crochets			✓	V/F		Etat général			✓	V/F	
Vérins (fixations, fuites, clapets, barre de blocage)			✓	V/F		Embase (soudure, couronne d'orientation)			✓	V/F	
Vérin de godet			✓	V/F		Signalisation des zones dangereuses			✓	V/F	
Bennes (R 4324-2 à 3,8,16,17)	B	D	NEO	V/F	N°	Arret d'urgence (coupe-batterie)			✓	V/F	
Signalisation zone et utilisation dangereuse	✓			V/F		Dispositif d'annulation de pression résiduelle dans le circuit hydraulique			✓	V/F	
Fonctionnement des commandes en position neutre	✓			V/F		Frein de tourelle			✓	V/F	
Dispositifs de protection contre le retournement ou les chutes	✓			V/F		Fonctionnement des différents systèmes de freinage			✓	V/F	
Flèche (R 4324-2 à 4)	B	D	NEO	V/F	N°	Dispositif de blocage de tourelle en position transport			✓	V/F	
Etat général des cables	✓			V/F		Autres	B	D	NEO	V/F	N°
Protection des poulies de levage et des moufles	✓			V/F		Tablier et fourches fixes	✓			V/F	
Limiteur de vitesse à la descente	✓			V/F		Tablier équipé de fourches flottantes	✓			V/F	
Flèche (bati de flèche, fissures, fixations,...)	✓			V/F		Déplacement latéral des fourches	✓			V/F	
Vérins de flèche (fuites, arret d'axes, raccordement hydraulique,...)	✓			V/F		Balayeuse			✓	V/F	
Balancier (fissures, déformations, fixations)	✓			V/F		Kit spécial Forage			✓	V/F	
Vérin de balancier	✓			V/F		Pneus gonflés mousse	✓			V/F	
Fléchette de levage mécanique			✓	V/F		Roue de secours			✓	V/F	
Fléchette de levage hydraulique (treuil hydraulique)			✓	V/F		Casier pour briques et parpaings			✓	V/F	
Crochet fixe pour tablier	✓			V/F		Observation(s)	B	D	NEO	V/F	N°

CONTRÔLEUR		CHARIOT TELESCOPIQUE (INITIAL)					
EMA V.G.P MAZY ELIE		N° d'agrément VGP : 8042307OX		Rapport N° : TP24-712			
		Date : 6 janv. 2026		Prochaine contrôle : 6 juil. 2026			
		Client : PONTIGNAC					
		N° de Série		235249			
Marque		MANITOU		Modèle		BT425	
Marquage CE : Oui		L'appareil peut être utilisé : Oui		Une contre visite sera obligatoire : Non			
HUMAIN							
CAS 1				CAS 3			
Chariot élévateur à à flèche télescopique (à portée variable) sur tourelle, cet engin ne sert que pour l'élévation de charges uniquement avec fourches : Le conducteur est titulaire du CACES R482				Oui			
CAS 2				CAS 4			
Si l'engin est utilisé avec godet en bout de flèche au lieu de fourches : le CACES R482 doit être complété par une formation spécifique liée à l'utilisation du godet et dont il faut en conserver la preuve.				Oui			
Si cet engin est utilisé pour le levage de charges avec un treuil de levage : le CACES doit être complété par une formation élinguage, au balancement de charge et à la cinématique de levage et dont il faut en conserver la preuve (sauf si il y a R482)				Oui			
Si cet engin est utilisé avec une plate-forme pour l'élévation de personnes, engin en appui sur ses stabilisateurs, le conducteur doit être titulaire du CACES R482.				Oui			
ESSAI DE FONCTIONNEMENT							
				B D NEO V/F N°			
Essais en charge (uniquement pour les équipements de levage de charge équipés de clapets)							
Charge(s) d'essai mise(s) à disposition : 650 Kg 2.70 m				☒ ☐ ☐ ☐ ☐			
Essai de fonctionnement (bruit, à-coups, vibrations...)				☒ ☐ ☐ ☐ ☐			
Fonctionnement des dispositifs de retenue de charge				☒ ☐ ☐ ☐ ☐			
Réglage de l'indicateur / limiteur de charge				☒ ☐ ☐ ☐ ☐			
Fonctionnement de l'avertisseur de surcharge				☒ ☐ ☐ ☐ ☐			
Essai de maintien de charge (étanchéité du circuit hydr.)				☒ ☐ ☐ ☐ ☐			
Si descente de charge excessive, indiquer le(s) vérin(s) où se situe la fuite.				☒ ☐ ☐ ☐ ☐			
Vérin de : 1							
Vérin de : 2							
EXAMENS ET ÉPREUVES							
 EMA VGP Adresse : 7, rue de Bouillancourt Code Postale : 80500 Gratibus Tél. : +33 (0)6 21 95 25 17 E-mail : elie.mazy@gmail.com Site Web : https://www.ema-vgp.fr Siret : 95269222600014 - APE : 7732Z				Recommandé mais pas obligatoire dans le cas d'une VGP			
				Épreuve dynamique (C.M.U. + 10 % ou valeur constructeur; 15 mn recommandation VGP)			
				Charge d'essai : 650 Kg à une distance mesurée de : 2.70 m			
				Est-ce que les dispositifs de limitation de la surcharge se sont déclenchés ?			
				☒ ☐ ☐ ☐ ☐			
				☒ ☐ ☐ ☐ ☐			
				Oui			
				Oui			